



Radiation sarl et arrangement avec fournisseur

Par emy2, le 28/01/2011 à 16:07

Bonjour,

Je vous contacte car mon associé et moi-même avons lancé une procédure de liquidation amiable concernant notre SARL, nous nous sommes arrangés avec tous les fournisseurs sauf un qui a fait appel à un cabinet de recouvrement.

La décision de dissolution a été publiée dans un journal ms le cabinet me harcèle pour continuer à payer alors que j'ai liquidé toute la marchandise.

Suis-je obligé de continuer à payer alors que dans 2 JOURS la radiation est prononcée? Et alors même que je ne suis pas caution personnelle de cette dette nous avons créé une SARL.

Merci pour votre réponse

Cordialement